

Quel est le rôle du français parlé dans les évolutions syntaxiques ?

In: L'Information Grammaticale, N. 94, 2002. pp. 11-17.

Citer ce document / Cite this document :

Blanche-Benveniste Claire. Quel est le rôle du français parlé dans les évolutions syntaxiques ?. In: L'Information Grammaticale, N. 94, 2002. pp. 11-17.

doi : 10.3406/igram.2002.2665

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_2002_num_94_1_2665

QUEL EST LE RÔLE DU FRANÇAIS PARLÉ DANS LES ÉVOLUTIONS SYNTAXIQUES ?

Claire BLANCHE-BENVENISTE

Posée sous cette forme, *Quel est le rôle du français parlé dans les évolutions syntaxiques ?*, la question est un peu bizarre. Il semblerait que le *français parlé* soit situé à l'extérieur de la langue et que, de l'extérieur, il exerce diverses influences sur la syntaxe de la langue – *langue* à comprendre, en ce cas, comme *langue écrite*. Cette position d'extériorité est souvent celle qu'on attribue au français parlé quand on y voit surtout un exercice fautif de la langue, avec des moyens limités et en marge de la norme. On pourrait reformuler la question plus brutalement : les fautes produites dans la pratique parlée du français influencent-elles la syntaxe du français écrit ? Et encore faudrait-il préciser de quel type d'écrit il est question, plutôt littéraire ou plutôt scientifique, dans des genres informatifs ou dans d'autres genres, la notion de norme n'ayant pas la même valeur dans tous les cas.

Mais il suffit d'avoir observé, à partir de documents adéquats, la diversité des pratiques de la langue parlée, pour être convaincu qu'on ne peut pas réduire ainsi le français parlé à du français fautif. Je tenterai cependant, dans un premier temps, de répondre à cette question fondée sur la problématique de la faute, quitte à plaider ensuite pour une perspective plus nuancée et plus sérieusement documentée.

1. LA PROBLÉMATIQUE DE LA FAUTE

L'idée que les fautes du français parlé exerceraient une influence décisive sur l'évolution de la langue est solidement ancrée dans l'opinion générale (1). On y voit généralement une menace. Certains linguistes en ont plutôt fait un facteur positif d'évolution, les fautes d'un temps devant, selon eux, annoncer la norme de la langue dans l'avenir (2). Il est tacitement admis, dans les deux cas, qu'on pourrait prédire l'avenir de la langue en observant les fautes commises dans le parler.

Comme le français a la réputation d'entretenir une grande distance entre la grammaire normative qu'il s'est donnée et les usages réels de la langue, cette question a fasciné les observateurs plus que dans d'autres langues, et a provo-

qué beaucoup de publications hors de France, par exemple celles de linguistes allemands (3), britanniques (4) ou finlandais (5) dans les années 1980-1990.

1.1. Une liste de fautes

C'est sans doute à propos du verbe *et*, en particulier à propos de l'expression des modalités négatives et interrogatives portant sur le verbe, que les remarques ont été les plus nombreuses (6) : on assisterait à la disparition progressive de la particule *ne* de négation (1-6) :

- (1) c'est pas sûr qu'on en trouve, au lieu de
- (2) ce n'est pas sûr qu'on en trouve
- (3) prends-le pas, au lieu de
- (4) ne le prends-pas
- (5) pour pas qu'il tombe, au lieu de
- (6) pour qu'il ne tombe pas

et à un recul général de l'interrogation par post-position du sujet (7-12) :

- (7) il parlait avec qui ?, au lieu de
- (8) avec qui parlait-il ?
- (9) est-ce que sa mère est venue ?, au lieu de
- (10) sa mère est-elle venue ?
- (11) c'est quand que vous le ferez ?, au lieu de
- (12) quand le ferez-vous ?

Le français parlé monterait également un recul des accords entre verbe et sujet :

- (13) c'est les enfants, au lieu de
- (14) ce sont les enfants

et une quasi-disparition des accords du participe passé avec le complément d'objet direct :

- (15) voici la lettre qu'il a écrit pour vous, au lieu de
- (16) voici la lettre qu'il a écrite pour vous

1. Le magazine *l'Express* a publié, entre autres, un numéro spécial sur ce thème durant l'été 1996, en rapprochant langue parlée et délinquances diverses.

2. La prise de position la plus célèbre est celle de H. Frei, qui créa en 1929 le terme de *français avancé*, souvent repris depuis, pour désigner ce rôle. La critique en a été donnée par A.M. Fryba-Reber 1995 et par F. Gadet 1998.

3. Par exemple F.J. Hausmann 1983, B. Müller 1985, K. Hunnius 1988, R. Ludwig 1988, G. Holtus 1989, etc.

4. Par exemple K. Lambrecht 1986 et 1987, M. Harris 1988, W.J. Ashby 1991, A. Lodge 1991, etc.

5. Välikangas et Härmä 1997.

6. Le catalogue dressé par J. Ambrose en 1996 indique, en gros, la proportion des études consacrées à ces phénomènes.

La tendance à utiliser le pronom de troisième personne *on*, ou *nous on*, là où la norme demanderait le pronom *nous*, participerait aussi de ces manquements à l'accord :

- (17) c'est les jours où on travaillait le plus, au lieu de
- (18) ce sont les jours où nous travaillions le plus
- (19) nous on s'en va, au lieu de
- (20) nous nous en allons

Il semblerait que ces fautes aillent toutes dans le sens d'un appauvrissement de la morphologie du français. C'est aussi ce qui se passerait pour les pronoms relatifs, qui auraient tendance à perdre leurs différenciations casuelles, *qui*, *que*, *dont*, *où*, en se réduisant uniformément à *que*⁽⁷⁾ :

- (21) les gens qu'ont fait ça, (qui ont fait ça)
- (22) ce que j'ai envie (ce dont j'ai envie)
- (23) les endroits qu'on va souvent (où on va)

En revanche, le français parlé aurait tendance à alourdir d'autres tournures syntaxiques, par exemple avec les dislocations :

- (24) moi j'avais faim
- (25) moi on ne me dit jamais rien
- (26) cette femme, moi, je lui avais parlé
- (27) les gendarmes, les voleurs, ils les ont attrapés

avec les tournures en *c'est* :

- (28) c'est elle qui le sait
- (29) c'est à lui qu'il faut le dire

ou en *il y a* :

- (30) il y a une dame qui est venue

En somme, on a vu dans ces fautes la mise en œuvre de deux principes opposés, l'un qui consiste à « appauvrir » et l'autre qui consiste à « surcharger ». Diverses explications en ont été données

1.2. Quelques explications des fautes

On ne recourt plus guère aux explications fondées sur une psychologie simpliste de *loi du moindre effort* et de *goût pour l'expressivité*, comme en proposaient Ch. Bally ou A. Dauzat. Depuis les années 1980, on a plutôt exploité des explications d'ordre sociologique et des analyses soit fonctionnelles soit typologiques.

S'il y a une impression de faute, observaient certains sociolinguistes, c'est parce qu'on avait privilégié une norme académique sans tenir compte des différents usages existant dans la société française :

- (31) « On a sacralisé *une* norme du français, on a idéalisé *un* usage puriste de la langue, on a institutionnalisé – et donc solidifié – *le* Bon Usage, et ce, bien entendu, en phase avec la confirmation d'une tendance profonde à l'unification linguistique du territoire en faveur du français » (H. Boyer 2001 : 385).

Les enquêtes de sociolinguistique, menées par exemple au Québec dans les années 1980, proposaient de recenser et

de légitimer les usages sociaux et les particularités régionales⁽⁸⁾, en revalorisant la notion de variation linguistique. Mais on se rendait compte assez vite⁽⁹⁾ qu'il y avait finalement peu de particularités québécoises proprement syntaxiques : la plupart des fautes relevées au Québec se retrouvaient en France. La variation régionale s'exerçait surtout dans le domaine de la prononciation et du lexique, un peu dans le domaine de la morphologie et fort peu dans la syntaxe.

Un courant d'explication fonctionnelle avait proposé depuis longtemps de voir dans les fautes de syntaxe l'action de mécanismes de régulation, orientés vers une meilleure adaptation aux moyens de communication. H. Frei (1929)⁽¹⁰⁾ s'en était servi par exemple pour légitimer un accord fautif de participe passé avec le verbe causatif *faire*. Si le français parlé a tendance à mettre *fait* au féminin, *faite* :

- (32) c'est lui qui l'a faite venir,

au lieu de le laisser, comme il le faudrait, au masculin,

- (33) c'est lui qui l'a fait venir

ce serait parce que, dans *qui l'a*, la séquence du relatif et du pronom se prononcerait [kilafɛvəniʁ], comme dans *qu'il a fait venir, qui la fait venir*, et vaudrait aussi bien pour le masculin que pour le féminin. En adoptant [kilafɛvəniʁ], la langue dissiperait une ambiguïté gênante. Un tel raisonnement, assez complexe, a l'inconvénient de ne pas s'appliquer de façon générale ; on pourrait citer quantité d'exemples de fautes qui ne vont pas dans le sens d'une désambiguïstation.

Le type d'explication le plus répandu depuis quelques années fait recours à la typologie des langues et aux changements typologiques qui les affectent. L'exemple de la négation du français s'y prête particulièrement bien. O. Dahl (1979) utilisait l'omission de *ne* en français parlé comme un symptôme dans son idée de typologie de la négation. Les langues qui utilisent une négation devant le verbe, comme le *non* du latin et du très ancien français,

- (34) non eskollet (dans la *Cantilène de Sainte Eulalie*)

auraient tendance à affaiblir phonétiquement en *ne* ce morphème, ce qui obligerait à renforcer l'expression de la négation en utilisant des termes dénotant la très petite quantité, comme *pas*, *point*, *mie* :

- (35) elle n'écoute pas

Au terme de l'évolution, le *ne* disparaîtrait et on aurait un autre type de négation placée après le verbe :

- (36) elle écoute pas

Selon cette interprétation, l'absence fréquente du *ne* de négation en français parlé annoncerait sa disparition totale dans un proche avenir, aboutissant à un futur changement typologique de la langue.

8. Cf., par exemple, Sankoff-Cedergren 1981.

9. Cf. Blanche-Benveniste et Jeanjean 1987, Blanche-Benveniste 1997.

10. Cité ici d'après Fryba-Reber 1995.

Des analyses fondées sur la typologie ont été proposées également pour les dislocations du français parlé, et particulièrement les dislocations portant sur le sujet, comme :

- (37) les vacances ça se prépare
- (38) le docteur il m'a conseillé de rentrer à l'hôpital (exemples de Blasco-Dulbecco 1999)

K. Lambrecht y voit un changement typologique : au lieu de placer un sujet devant le verbe, à la façon des langues qui seraient *subject-prominent* :

- (39) les vacances se préparent
- (40) le docteur m'a conseillé de rentrer à l'hôpital,

le français parlé aurait développé un processus propre aux langues *topic-prominent*, en traitant les pronoms sujets *ça* et *il* comme des indices collés aux verbes, *ça-se-prépare*, *il-m'a-conseillé* ; le syntagme nominal placé en tête *les vacances*, *le docteur*, ne serait pas un sujet mais un élément pragmatique de topicalisation :

- (41) the subject-predicate relationship has been replaced in all cases by a topic-comment relationship, or, in currently fashionable terms, [...] French has changed from a « subject-prominent » into a « topic-prominent » language (K. Lambrecht 1981 : 52).

L'analyse a été reprise par M. Harris (1988), qui explique comment le français serait en train de subir une sorte de « dérive », *the drift of French syntax*, qui lui donnerait une position singulière parmi toutes les langues romanes, aboutissant à un changement typologique, sous l'influence de ces dislocations fréquentes du sujet :

- (42) « Popular French is now moving towards the next stage [...], that is towards a verb-initial structure » (M. Harris 1978 : 119)

Ces explications laissent donc prévoir que les dislocations du sujet vont se répandre, au point de devenir obligatoires en français parlé. Elles laissent supposer que l'évolution est récente. Le principal reproche qu'on peut leur adresser c'est de n'avoir pas vérifié systématiquement quel avait été, dans des époques plus reculées, le développement historique de ces tournures.

1.3. L'âge des fautes

F.J. Hausmann (1992) a examiné de près cette idée de l'âge des fautes du français contemporain. En choisissant soigneusement les documents, il serait possible de chercher à dater les phénomènes caractéristiques du français parlé actuel, afin de savoir s'il y a eu évolution ou non. Pour certains phénomènes, les *évolutionnistes* auraient raison ; pour d'autres, en particulier pour le *ne* de négation et pour les dislocations, ce serait plutôt les *anti-évolutionnistes*⁽¹¹⁾.

Nous disposons d'un document précieux pour nous renseigner sur un certain état de la langue parlée au XVII^e siècle, chez au moins un locuteur, c'est le fameux *Journal* de Jean Héroard édité en 1985 par G. Ernst. Héroard, précepteur du jeune Louis XIII, a consigné pendant plusieurs années les

paroles du jeune roi. Son témoignage semble très fiable, puisqu'il s'est même efforcé, avec un système de notation rudimentaire, de noter du mieux qu'il pouvait la prononciation de l'enfant. Or l'enfant royal « sautait » beaucoup de *ne* de négation, surtout avant l'âge de 7 ans. Il avait appris, vers l'âge de 10 ans, à en utiliser davantage, comme le font encore de nos jours certains enfants dont on surveille le langage. Mais, si un jeune locuteur de son rang omettait un aussi grand nombre de *ne*, on peut estimer que, dans le français parlé par d'autres couches de la société, ce devait être au moins équivalent. Cependant, dans les écrits (sauf ceux des personnes peu scolarisées, comme les rédacteurs des *Cahiers révolutionnaires* qu'a étudiés F. Brunot dans le tome X de son *Histoire de la langue française*), le *ne* semble avoir toujours persisté, y compris de nos jours. Les anti-évolutionnistes peuvent donc défendre le point de vue suivant : depuis quatre siècles, les Français maintiennent un double usage de la négation ; ils mettent le *ne* quand ils écrivent et ils tendent à l'omettre quand ils parlent ; « deux systèmes parallèles et en partie autonomes » comme l'écrivait P. Guiraud (1966 : 40).

Dans ce face à face entre le parlé et l'écrit, on ne pourrait pas faire état d'une évolution, mais du maintien d'une sorte de dédoublement des comportements de langage, assez caractéristique de la culture française.

Pour la dislocation des sujets, le débat est légèrement différent. Les formes de dislocations du sujet sont attestées en français depuis beaucoup plus longtemps ; les premières attestations se trouvent dans *La vie de Saint-Léger*, qui date du X^e siècle⁽¹²⁾ :

- (43) Rex Chielperings il se fud mors :
(traduction de Marchello-Nizia, 1998 : 331 : « mais voici que le roi Chilpéric mourut »).

On en rencontre par la suite, de façon continue, par exemple dans la *Chanson de Roland* :

- (44) Li quens Rollant, il est mult irascut
(mot à mot : « le comte Roland il est très en colère »).

Et on peut en suivre la trace au long des siècles, tout en remarquant que ces dislocations n'ont peut-être pas les mêmes effets pragmatiques qu'aujourd'hui : elles auraient marqué bien davantage une rupture entre le thème et le rhème, provoquant par là une mise en valeur de la partie rhématique de l'énoncé (d'où la traduction de l'exemple 43 par *Voici que* dans Marchello-Nizia 1998). Elles ne reçoivent pas non plus la même appréciation de la part des grammairiens puristes. Les dislocations avec juxtaposition des deux sujets étaient mal reçues par les grammairiens classiques,

- (45) Ainsi ne dites pas *Mon père, il est malade* au lieu de *Mon père est malade* (Chifflet, 1659 : 39),

mais ils recommandaient au contraire comme élégantes celles qui comportaient des incisives ou des compléments placés entre le groupe nominal et le pronom de reprise

- (46) Un noble, s'il vit chez lui dans sa province, il vit libre (La Bruyère, cité par Blasco-Dulbecco, p. 28)

12. Blasco-Dulbecco 1999 donne un aperçu des recueils de dislocations faits pour la période la plus ancienne.

11. Cf. un résumé de ces positions dans Blanche-Benveniste 1995.

disposition à incidente qui se retrouve dans les exemples modernes :

- (47) malgré tout, le silicium, même s'il est, s'il est, un maximum neutre, il a toujours une tendance à à retenir un peu le courant (oral, électr 17).
- (48) les gens, quand ils rient, ils ont pas honte de rire (oral, Blasco-Dulbecco p. 33)

On ne peut donc pas dire que la dislocation du sujet soit un phénomène récent. Même s'il a subi au cours de l'histoire de nombreux changements, tant dans l'ordre pragmatique que dans le statut normatif qu'on lui a accordé, il est en place depuis plus de dix siècles. L'usage qui en est fait par écrit est sensiblement différent de celui qu'en font oralement les locuteurs ; mais ceci non plus n'est pas nouveau. Il y a donc quelque hardiesse à vouloir en prévoir la disparition à court terme.

Tous les phénomènes attestés dans le français parlé contemporain n'ont pas un passé aussi ancien et c'est au cas par cas qu'il convient d'en juger.

1.4. De quelques changements acceptés par la norme

Contrairement à ce qu'ont laissé entendre ses pires détracteurs, la norme française en matière de langage n'est pas absolument immobile. Certaines tournures, encore réputées fautives au début du xx^e siècle, ont perdu peu à peu leur statut de fautes.

On a interdit pendant longtemps *j'ai très faim, j'ai aussi faim que vous*, parce que *très* et *aussi* devaient être réservés aux adjectifs. On devait dire *j'ai grand faim, autant faim ou je suis très affamé, aussi affamé que vous*. Mais, dans son *Nouveau Dictionnaire des difficultés du français moderne*, publié en 1994, J. Hanse déclarait que cet interdit n'existait plus, ni pour l'écrit ni pour l'oral

- (49) « *Avoir chaud, envie, faim, froid, mal, peur, soif, soin, sommeil*, considérés comme des locutions verbales, s'accommodent des adverbes de comparaison *aussi, plus* et *très*, et de *assez, si* et *trop*. *J'ai aussi (plus) peur que vous, j'ai très peur, si peur, trop peur*. [...] Les Le Bidois auraient voulu⁽¹³⁾ (II, p. 257) réserver à la langue populaire ou familière *J'ai aussi faim que vous*. Il ne fait aucun doute qu'on peut dire, et non seulement en français familier : *j'ai aussi (plus) faim que vous, j'ai si faim, très faim, trop faim*. On peut évidemment dire *J'ai bien soif (ou fort soif)*, etc. ».

Il avait toutefois l'impression qu'il fallait y regarder cas par cas, sans généraliser :

- (50) « Mais si cet emploi d'*aussi* ne cesse de s'étendre, il y a encore des limites dont je n'ose dire qu'elles sont franchies. Malgré quelques exemples relevés ça et là, je ne dirai pas qu'il est permis d'employer *très* dans *avoir besoin, hâte, plaisir, pitié, raison, tort*. On emploiera *grand* ou *extrêmement*, etc. *Vous avez pleinement raison* » (J. Hanse 1994 : 142).

On pourrait faire des observations semblables pour quantité de points, moins spectaculaires que les fautes bien connues. Les puristes avaient exigé pendant longtemps

13. Il s'agit de Le Bidois, Georges et Robert, 1935-1938, *Syntaxe du français moderne*, 2 volumes. Paris : Picard.

qu'on dise *de beau marbre* et non *du beau marbre*, parce que *du* devait se réduire à *de* devant un adjectif. En 1927, Martinon déclare que la règle est désuète pour les adjectifs au singulier, et qu'elle ne subsiste qu'à titre d'élégance :

- (51) « On ne saurait tenir *du beau marbre* pour aussi élégant que *de beau marbre*; tout ce qu'on peut dire c'est que *du beau marbre* est beaucoup plus répandu, et par suite moins choquant que *des beaux marbres* » (Martinon, 1927 : 66).

Le changement ne s'est pas fait sous l'influence du français parlé. Les tournures *avoir très faim* et *du beau marbre* avaient d'abord passé pour des fautes, commises par écrit et par oral. Et, comme ce n'étaient pas des fautes typiques de l'oral, elles ont pu s'imposer sans susciter de grands débats, simplement par le fait qu'elles étaient devenues fréquentes. On pourrait en citer bien d'autres, comme le subjonctif avec *après que*, la grammaticalisation de certains tours prépositionnels comme *côté finances*; l'acceptation partielle de *heureusement que, bien sûr que*, certains usages du conditionnel, etc. Tous les ouvrages qui retracent l'histoire de la langue française en font des relevés.

On connaît des évolutions qui ne doivent rien à l'influence du français parlé. Le subjonctif imparfait, réduit depuis longtemps au seul usage de la troisième personne, *bien qu'il fût, bien qu'ils fussent*, tend à disparaître de l'usage, même dans les écrits les plus surveillés. Du coup, il devient parfois difficile d'utiliser des conjonctions comme *bien que*, qui entraîneraient l'emploi du subjonctif imparfait. E. Havu cite un exemple que Simenon a écrit avec *bien que* et le subjonctif imparfait, en en donnant aussitôt un équivalent avec *même si* et l'indicatif :

- (52) Il l'appelait « son pêcheur », depuis des années, *bien que*, sans doute, ce ne *fût* pas toujours le même
Il l'appelait « son pêcheur », depuis des années, *même si*, sans doute, ce n'*était* pas toujours le même (E. Havu 1996 : 55).

Une importante classe de phénomènes de ce genre se déroulent en dehors de toute influence du parlé et en dehors de la problématique de la faute.

2. LES DONNÉES

Depuis qu'on dispose de grands corpus de langue parlée, pour le français comme pour d'autres langues⁽¹⁴⁾, on ne peut plus soutenir que le français parlé se réduit à du parlé fautif. Ces grandes collectes de langue parlée rassemblent en effet des locuteurs et des situations de toutes sortes : du langage de conversation, mais aussi du langage utilisé dans les professions, ou pour parler des professions, des prises de paroles en public, des récits, des témoignages, des discussions enregistrées à la radio ou à la télévision (sous réserve que ce ne soient pas des textes lus), etc.⁽¹⁵⁾. En élargissant le champ des données, on s'aperçoit qu'on élargit aussi les caractéristiques de la langue parlée. Des tour-

14. Il faut rappeler que les corpus français sont assez maigres, comparés à ceux qui ont été constitués pour l'anglais ou pour le portugais.

15. Un choix de textes de français parlé, comportant une assez grande variété de situations, sera prochainement publié chez Champion. Cf. Blanche-Benveniste, Rouget et Sabio (à paraître).

nures qui n'apparaissent jamais dans les conversations se manifestent dans les récits, les explications ou dans la parole professionnelle. Chez un même locuteur, la considération de la norme n'est pas du tout la même selon qu'il est engagé dans tel ou tel type de prise de parole.

2.1. Le rapport à la norme

Le rapport à la norme n'est pas du tout le même dans l'exercice oral et dans l'exercice écrit de la langue, ne serait-ce qu'en raison du temps pris pour parler et pour écrire. On peut, par des relectures et des ratures, faire des révisions normatives en écrivant ; c'est presque impossible en parlant. Mais de toute façon, les exigences ne sont pas les mêmes. Les Français sont habitués à respecter davantage la norme lorsqu'ils écrivent, ne serait-ce qu'en raison des normes orthographiques, dont il n'y a pas d'équivalent oral. Leur conduite langagière est double, et depuis fort longtemps.

Dans le parler de conversation, et dans les monologues très détendus, même les personnes les plus éduquées font des fautes qu'elles ne feraient jamais par écrit. Voici des pluriels fautifs en *-als*, dits dans l'exercice de leur métier, une fois par un banquier et une fois par un concierge :

- (53) ces frais de gestion sont égaux à un pour cent par an du capital versé (Champ banq 81)
- (54) il faudrait plusieurs conseils syndicaux ici (Champ, concierge 92)

Voici deux professeurs qui omettent le *ne* de négation :

- (55) je me rappelle plus ce que je voulais dire (champ, 18, 75)
- (56) il faut pas croire que vous soyez désarmé (Champ 19)

Voici une absence du *ne* de négation, aussitôt corrigée :

- (57) ça allait pas du tout, hein ! Je sentais que, cette voiture, ça n'allait pas (champ gar 26,1)

Dans les entretiens télévisés avec des journalistes édités par C. Lindqvist (2001) on remarque que certains journalistes, comme Christine Okrent, tendent à omettre le *ne* :

- (58) c'est pas parce qu'il y a le chômage qu'il faut laisser notre démocratie se dégrader (p. 181)
- (59) c'est pas concret mais je tiens à le dire (p. 181)

alors que leurs invités s'appliquent à le mettre :

- (60) ce soir il n'est pas question de lancer la réforme constitutionnelle
- (61) et il n'avait pas du tout apprécié (p. 237),

la situation inverse étant également attestée. S'il est vrai, comme certains le supposent⁽¹⁶⁾, que la télévision diffuse les normes de langage d'aujourd'hui, ces alternances entre présence et absence de *ne* impliquent une variation qui touche l'ensemble des locuteurs français :

- (62) « Ce système de registres est en train de se former indépendamment des divisions entre les classes ; on peut constater que la norme et le français cultivé se sont développés grâce aux mass média alors qu'en même temps des traits substandard, notamment des traits lexicaux, se

retrouvent à un niveau élevé dans le système social »
(C. Lindqvist 2001 : 11).

2.2. Les fautes très « typantes »

Certaines fautes caractérisent des locuteurs d'un type social ou d'une région, et ne semblent pour l'instant pas diffuser en dehors de leurs domaines. C'est le cas, par exemple, du *que* placé après les interrogatifs, *comment que*, *combien que*, et du *c'est quand que...*, attestés semble-t-il chez des locuteurs peu scolarisés, et surtout au nord de la Loire⁽¹⁷⁾ :

- (63) c'est quand que vous ferez votre bébé ? (Champ, enfants, Tv 82)
- (64) voilà comment qu'ils faisaient les clients (Champ, Fleur 200)
- (65) savoir combien qu'il y a de locataires ? (Champ, concierge 84)

Il semble peu probable que ces tournures du langage parlé influent actuellement sur l'usage général.

2.3. Procédés informatifs particuliers à l'oral

Nous ne répartissons pas l'information de la même façon quand nous écrivons et quand nous parlons et les procédés typiques de l'oral ne sont généralement pas reproduits par écrit (sauf s'il s'agit d'écrivains attachés à reproduire le rythme de l'oral). M. Halliday (1985) en a fourni de beaux exemples pour l'anglais. Le procédé qui consiste à formuler une question « rhétorique », à laquelle on donne aussitôt la réponse, est très fréquent dans les conversations, dans les récits et aussi dans les informations télévisées⁽¹⁸⁾ :

- (66) Qu'est-ce que j'ai fait ? J'ai continué mon chemin (oral, CI 87,43)
- (67) Eh bien, qu'est-ce qui s'est passé ? C'est le Parlement qui a gagné (Olivier Duhamel, dans Lindqvist p. 178)

Les récits oraux utilisent souvent le procédé qui juxtapose plusieurs constructions verbales (en général trois), contenant chacune une information clé, sans connecteur syntaxique :

- (68) Au moment de la Toussaint, les fleurs sont fleuries, on rêve, tellement que c'est beau (Champ, fleur 347)
- (69) il y a des personnes, vous allez les voir, elles pleurent (Champ Détr 558)

Ces constructions, qui ne comportent pas de fautes à proprement parler, ne sont pas conformes aux normes rédactionnelles du français écrit, qui exigeraient ici des éléments de connexion. Elles ne semblent pas devoir se diffuser massivement dans les pratiques écrites.

2.4. Influences des pratiques écrites

Certaines évolutions de la langue se font certainement sous la pression de pratiques écrites. Au début du xx^e siècle, les grammairiens (Martinon, Dauzat) incriminaient « les journaux », qu'ils rendaient responsables, par exemple, de l'abus

17. Cette limitation, au nord de la Loire, est purement personnelle ; elle n'est appuyée sur aucune enquête pour l'instant.

18. Pour en faciliter la lecture, ces exemples ont été pourvus d'une ponctuation.

16. Par exemple H. Walter 1988, citée par Lindqvist.

de nominalisations ou de l'emploi des substantifs épithètes, *un établissement-pilote, une cité-jardin, une guerre-éclair*, (Noailly 1990). La presse écrite (*Le Monde* en particulier) produit un nombre très élevé de ces nominalisations comme *est en phase de finalisation*, là où l'on pourrait écrire, avec des verbes, *va bientôt être fini* :

- (70) Carcassonne, dont le dossier OGS *est en phase de finalisation*, peut être considérée comme un cas typique [...] (LM31010213/3)

Ces nominalisations envahissent le langage parlé des locuteurs lorsqu'ils parlent de leurs professions, et qu'ils adoptent les routines langagières usuelles dans ces professions. *En état de décontraction*, dit un agent hospitalier, plutôt que *décontractés*; *classée en rejet*, dit une employée de service public, avant de s'expliquer avec un verbe, *sera rejetée* :

- (71) — donc ils arrivent euh dans un état euh de décontraction si je puis dire (Poi 02, 39, 20)
— votre demande sera classée en rejet c'est-à-dire votre demande sera rejetée (HLM)

On peut imaginer que des tournures pour l'instant cantonnée à l'écrit, comme la construction de *se vouloir* suivi d'un attribut, pourront se répandre dans certaines pratiques orales

- (73) L'Aumônerie se veut un lieu de pluralisme ((LM31010217)
(74) Le ton et les mots du président se voulaient résolument alarmistes ((LM31010217)

alors qu'elles semblent pour l'instant caractéristiques du jargon de la presse.

CONCLUSION

Les faits de grammaire suivent apparemment des évolutions assez différentes de celles qu'on connaît pour la prononciation ou pour le lexique. Alors qu'on peut suivre les évolutions de la prononciation sur une période correspondant à une génération, il est très difficile de calculer quelles seront celles de la syntaxe sur une période courte. Dans les études sur la phonologie et sur le lexique, les habitudes des jeunes locuteurs annoncent souvent celles qui s'imposent dans la génération suivante; il n'est pas possible de faire la même hypothèse pour la syntaxe. Hagège (1995) explique qu'on utiliserait des conduites entièrement différentes dans les actes de prononciation et dans la production de la grammaire. La syntaxe s'appuierait sur des conduites routinières et peu créatives, qui auraient une vitesse d'évolution particulièrement lente.

« Il y a nettement plus de routine, et moins d'effort, dans le choix d'un élément grammatical que dans celui d'un élément lexical. Le principal facteur facilitant la construction des phrases dans l'échange linguistique quotidien est précisément le mécanisme de répartition temporel appliqué au langage, puisqu'il assigne en fonction des tâches à accomplir les taux de dépense énergétique » (C. Hagège 1995 : 80).

Lorsqu'il traite des évolutions syntaxiques qui ont mené du latin aux langues romanes durant le moyen âge, R. Wright rappelle que les grammairiens, anciens comme modernes, avaient tendance à juger toutes les évolutions en termes de « fautes ». C'était une faute d'employer en latin *quod* suivi

d'un indicatif là où la norme imposait une construction infinitive. Mais, comme l'ont montré des études récentes (en particulier D. Panhuis 1982), la tournure en *quod* apportait une perspective très différente de celle de la construction classique et elle s'est imposée peu à peu, dans les écrits comme sans doute dans les pratiques orales, au titre de nouveau procédé pragmatique. Ce serait une erreur d'y voir, comme on l'a cru pendant longtemps, l'extension d'un *barbarisme* venu des pratiques orales.

En somme, ce qu'on voit à travers diverses observations, dans des temps et des lieux différents, c'est que d'une part la problématique de la faute n'est pas un bon point de départ pour juger des évolutions et que, d'autre part, les évolutions peuvent se faire aussi bien sous la pression de langage écrit que sous la pression du langage parlé.

Claire BLANCHE-BENVENISTE
Université de Provence et EHESS

RÉFÉRENCES

- Ambrose, Jeanne, 1996, *Bibliographie des études sur le français parlé*. Paris : Didier-Erudition (Institut National de La langue Française).
- Ashby, W.J., 1981, « The loss of the negative particle *ne* in French : A syntactic change in progress ». *Language*, 57 : 674-687.
- Ashby, W.J., 1991, « When does Variation Indicate Linguistic Change in Progress ? », *Journal of French Language studies*, 2-2 : 135-157.
- Ayres-Bennett, 1994, « Negative evidence : or another look at the non-use of negative "ne" in the seventeenth century French », *French Studies*, XLVIII 1, 63-85.
- Bally, Charles, 1909, *Traité de stylistique française*. Paris : Klincksieck.
- Bilger, M., Eynde van den, K. et Gadet, F. (éds.), 1998, *Analyse linguistique et approche de l'oral. Recueil d'études offert en hommage à Claire Blanche-Benveniste*. Leuven/Paris : Peeters.
- Blanche-Benveniste, Claire, 1995, « De quelques débats sur le rôle de la langue parlée dans les évolutions diachroniques », *Langue française n° 107, Synchronie et diachronie : du discours à la grammaire*, dir. Par Hava Bat-Zev Shyldkrot, 25-35.
- Blanche-Benveniste, Claire, 1996, « Quelques faits de syntaxe » in G. Antoine et R. Martin (éds.), *Histoire de la Langue Française, 1914-1945, Section 1, Évolution de la langue. Traits généraux*. Paris : CNRS-INaLF, 125-147.
- Blanche-Benveniste, Claire, 1997, « La notion de variation syntaxique dans la langue parlée », *Langue française n° 115, La variation en syntaxe*, préparé par F. Gadet, 19-29.
- Blanche-Benveniste, Claire, 1997, *Approches de la langue parlée en français*. Paris : Ophrys.
- Blanche-Benveniste, Claire et Jeanjean, Colette, 1987, *Le Français parlé : transcription et édition*. Paris : Didier-Erudition.
- Blanche-Benveniste, Claire, Dufau, Monique et Lagae, Véronique, 1988, « Une enquête sur la conjugaison du passé simple », *Refllet n° 23*, 12-13.
- Blanche-Benveniste, Claire, Rouget, Christine et Sabio, Frédéric, à paraître, *Choix de textes de français parlé : trente-six textes*. Paris : Champion (Collection « Les français parlés, textes et études »).
- Blasco-Dulbecco, Mylène, *Les Dislocations en français contemporain. Etude syntaxique*. Paris : Champion (collection « Les français parlés, textes et études »).

- Boyer, Henri, « L'unilinguisme français contre le changement socio-linguistique », in Matthey (éd.), 382-392.
- Brunot, F., 1905-1937, *Histoire de la langue Française des origines à 1900*. Paris : Colin.
- Coveney, A., 1990, *Variability in Interrogation and Negation in Spoken French*. Anna Arbor Dissertation, Abstracts International.
- Dahl, Osten, 1979, « Typology of sentence negation », *Linguistics*, volume 17-1/2 : 79-106
- Dauzat, Albert, 1926, *La langue française, sa vie, son évolution*. Paris : Stock.
- Delaveau, Annie, 2001, *La Subordination*. Paris : Colin.
- Ernst, G., 1985, *Gesprochenes Französisch zu Beginn des 17 Jahrhunderts, Histoire particulière de Louis XIII (1605-1610)*. Tübingen : Niemeyer.
- Frei, Henri, 1929, *La Grammaire des fautes*. Genève : Slatkine.
- Fryba-Reber, A.M., 1995, « Le français avancé d'Henri Frei : une notion contestable illustrée par le traitement de la relative », *Scolia* n° 5, 65-86.
- GEHLF (Groupe d'Étude en Histoire de la Langue Française), 1992, *Grammaire des fautes et français non conventionnels*. Paris : Presses de l'École normale supérieure.
- Gadet, F. 1998, « Le français avancé à l'épreuve de ses données », in M. Bilger, F. Gadet et K. van den Eynde (éds.), *Analyse linguistique et approche de l'oral*, 59-68.
- Guiraud, P., 1966, « Le système du relatif en français populaire », *Langages* 3
- Hagège, Claude, 1995, « Motivation humaine et morphogénèse des langues », *Intellectica* 1995/1, *Oralité : invariants énonciatifs et diversité des langues*, 75- 81.
- Halliday, M.A.K., 1985, *Spoken and written English*. Oxford : Oxford University Press.
- Hanse, Joseph, 1994, *Nouveau Dictionnaire des difficultés du français moderne*. Louvain-la-Neuve : De Boeck/Duculot.
- Harris, Martin, 1988, « French », in M. Harris and N. Vincent (eds.) *The Romance Languages*. London : Routledge.
- Havu, Eva, 1996, *De l'emploi du subjonctif passé*. Helsinki : Suomalainen Tiedekatemia.
- Hausmann, F.J., (dir.), 1983, *Die Französische Sprache von heute*. Darmstadt : Wissenschaftliche Buchgesellschaft.
- Hausmann, F. J., 1992, « L'âge du français parlé actuel : bilan d'une controverse allemande » in GELF, 355-362.
- Holtus, G., 1989, « Zum Verhältnis von Oralität und Schriftlichkeit im Franko-Italienischen », in G. Holtus, H. Krauss et P. Wunderli, (a cura di), *Testi, cotesti e contesti del franco-italiano*. Tübingen : Niemeyer, 75-79.
- Hunnus, K., 1988, « Français parlé – ein problematische Konzept », *Zeitschrift für Dialektologie und Linguistik*, 104 : 336-346.
- Lambrech, Knud, 1986, „Pragmatically motivated Syntax : presentational cleft constructions in spoken French », *Parasession on pragmatic and grammatical theory, 22nd regional meeting of the Chicago Linguistic Society*, part 2 : 115-126.
- Lambrech, Knud, 1987, *Topic, Focus and the Grammar of Spoken French*, Dissertatin, University of California (Ann Arbor dissertation international).
- Leeman-Bouix, D. *Les fautes de français existent-elles ?* Paris : Éditions du Seuil.
- Lindqvist, Christina, 2001, *Corpus transcrit de quelques journaux télévisés français*. Uppsala Universitet.
- Lodge, R.A., 1991, « Authority, Prescriptivism and the French Standard Language », *Journal of French Language Studies*, 1-1 : 93-111.
- Lodge, R.A., 1993, *French. From dialect to standard*. London/New York : Routledge.
- Ludwig, R., 1988, *Korpus : Texte des Gesprochenen Französisch : Materialien 1*. Tübingen : G. Narr.
- Marchello-Nizia, Christiane, 1998, « Dislocations en diachronie : archéologie d'un phénomène du français oral », in M. Bilger, F. Gadet et K. van den Eynde (éds.), *Analyse linguistique et approche de l'oral*, 327-337.
- Martinon, Ph., 1927, *Comment on parle en français. La langue parlée correcte comparée avec la langue littéraire et avec la langue familière*. Paris : Larousse.
- Matthey, M. 2001, (éd.), *Le Changement linguistique. Évolution, variation, hétérogénéité*. Actes du colloque de Neuchâtel. *Travaux neuchâtelois de linguistique* n° 34/35. Neuchâtel : Institut de linguistique.
- Müller, Bodo, 1985, *Le Français d'aujourd'hui*. Paris : Klincksieck.
- Noailly, Michèle, 1990, *Le substantif épithète*. Paris : PUF (« Linguistique nouvelle »).
- Panhuis, D., 1982, *The communicative perspective in the Sentence : a study, of latin Word Order*. Amsterdam : Benjamins.
- Sankoff, David and Cedergren, Henrietta (eds.), 1981, *Variation Omnibus*. Edmonton : Station « L », Linguistic Research.
- Välikangas, Olli et Härmä, Juhani, 1997 (éds.), *Où va le français ?*. Amsterdam : éditions « De Werelt ».
- Walter, H., 1988, *Le Français dans tous les sens*. Paris : Robert Laffont.
- Wright, Roger, 1994, « Language Change- Textual Evidence », in *Encyclopaedia of Language and Linguistics*. Oxford : Pergamon, vol. IV, p. 1947-1952.